



Compte-Rendu de la CAP IP/DSD/CSC du 28 mars 2017

CGC-Douanes était représentée par Yvan CHAZALVIEL (DSD1) et Olivier FOUQUE (DSD2-représentant IP),

L'offre de postes était abondante (22 postes proposés en DSD / 26 en IP) mais de nombreux postes sont restés vacants, notamment à la DG mais aussi en outre-mer et dans d'autres positions considérées comme stratégiques. A noter également la désaffectation des IP2 pour les PAE.

Vos représentants sont intervenus à plusieurs reprises, pour appeler l'attention de l'administration soit sur des questions de principe, soit sur des situations particulières.

La parité syndicale a en préambule été informée de l'attribution de deux postes, respectivement au SG Mer et de «chef des services partagés uniques à la DI de Lyon». Ce dernier poste est attribué à un collègue attaché principal, initialement recruté à la DI de Lyon en qualité de chargé de mission budgétaire. Au cas particulier, la CGC ne conteste nullement les raisons de ce choix (compétence liée à Chorus, très rare en douane), mais a émis le vœu que le recours à des compétences extérieures à la douane soit limité à des spécialités rares, en l'absence d'agent qualifié dans le vivier douanier.

La plupart des mouvements n'ont pas appelé d'observations particulières.

Le poste de la DOD Paris ayant été pourvu dans le cadre d'une opération à tiroir, nous avons à titre général souligné la nécessité que l'administration tienne compte des difficultés d'exercice et de la prise de risque liée à certains postes, dont l'actualité a montré combien ils sont exposés. Cette prise de risque ne doit pas porter préjudice aux collègues qui acceptent de pourvoir ces postes.

Deux postes proposés au SNDJ (audit interne et UL Paris) ont été pourvus par des collègues IP lauréats de la promotion ODJ-cadre sup 2016. Nous avons tenu à souligner l'intérêt d'avoir permis, par une formation « en alternance », la création d'un vivier de cadres supérieurs ODJ dans lequel l'administration a la possibilité de puiser, en sus des cadres supérieurs déjà ODJ et des ODJ accédant au cadre supérieur.



Tel: 01 53 18 00 72

Mél: contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat spécialiste de la catégorie A !

Nous nous sommes également inquiétés de postes stratégiques (BCRE/DOD Antilles) rendus vacants par le mouvement en cours et qui devraient faire rapidement l'objet de prochaines enquêtes. A cette occasion, nous avons appelé l'attention de l'administration sur la nécessité d'assurer une large diffusion, qui n'omette pas les agents détachés hors DGDDI, dans d'autres ministères, au près d'instances communautaires ou internationales (AD, Commission, OLAF, OMD, Europol) et qui n'ont de ce fait plus accès à la messagerie douane, à Aladin ou à l'application courrier. Le bureau A2 nous a indiqué y veiller.

Le mécanisme des « offres-tiroirs » de postes susceptibles d'être rendus vacants dans le cadre de la CAP en cours, expérimenté depuis début 2017, semble fonctionner de façon assez satisfaisante puisque sur 6 postes libérés dans le cadre de la présente CAP, 3 (2 DSD/1 IP) ont pu être pourvus dans le cadre de la même CAP. Cela a donné l'occasion à l'administration de préciser la philosophie de l'exercice tiroir : il est réservé à des postes clairement identifiés, qu'il convient de pourvoir rapidement (ex : adjoints à chef de bureau DG, DOD,...) et pour lesquels un intérim ne peut être envisagé localement. La CGC reste favorable à la poursuite de l'expérience des lors que ces vacances potentielles sont signalées suffisamment tôt pour que tous les collègues intéressés se trouvent en position de candidater, dans le respect de l'égalité des chances.

A l'occasion de cette CAP, les représentants syndicaux ont relevé l'actuel malaise des chefs de BOP GRH quant à l'avenir de leurs fonctions du fait de l'implantation progressive d'administrateurs adjoints aux DI. L'administration prendra contact avec les intéressés.

Dans un constat commun, les deux organisations syndicales ont regretté qu'il soit difficile aux IP d'accéder au grade de DSD en mobilité : malgré le nombre de postes offerts, force est de constater que seulement deux collègues ont pu bénéficier de cette promotion en DSD dans le cadre de la présente CAP. L'administration estime que le nombre de promotions doit s'apprécier sur l'année et non sur une seule CAP. Il a toutefois paru important à la CGC d'insister sur le fait que ces promotions constituaient un signal positif indispensable pour les jeunes IP qui aspirent à progresser. Il en va de même pour les promotions « DPSD 4 ans en mobilité », qui demeurent encore à l'état de promesses.

CGC-Douanes félicite tous les promus et se tient à votre disposition pour de plus amples informations.



Tel: 01 53 18 00 72

Mél: contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat spécialiste de la catégorie A !

BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT *CGC-Douanes*

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation (cf tarifs sur le site de la CGC Douanes) libellé à l'ordre de *CGC-Douanes* à :

CGC-Douanes
86-92 Allée de Bercy – Bâtiment Turgot
75 572 PARIS 12

Fiche de renseignements à compléter :

Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance : Fonctions :
Grade : Echelon :
Coordonnées professionnelles :
Service : Direction :
Adresse :
Tél. : Fax :
E-mail :
Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :
Adresse :
Tél. : E-mail :

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de *CGC-Douanes*, rubrique infos pratiques.

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

contacts :
tel : 01 53 18 00 72

Mél : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr



Tel: 01 53 18 00 72

Mél: contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat spécialiste de la catégorie A !